



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Charleville-Mézières, le 28 juin 2020

Conditions de travail

Trop c'est trop ! Ne perdons plus notre vie à la gagner !

Depuis la sortie du confinement, nous avons été alerté·es par de nombreux·ses collègues en situation de souffrance dans l'exercice de leur travail.

Plusieurs collègues dans le département des Ardennes ont été jusqu'à attenter à leur vie.

Ces situations ne sont pas liées uniquement au confinement. Elles s'étendent depuis le début de l'année : au niveau national (décès de Christine Renon) et dans les Ardennes : Lycée Jean-Moulin de Revin, collège le Lac de Sedan, école du Fond de Givonne (Sedan), et peut être d'autres ? Ces nombreux actes sont possiblement liés à nos conditions de travail.

Ces situations ne sont pas dues à un contexte personnel ou à certains établissements !

Elles sont provoquées par l'ensemble de la politique du ministère de l'Éducation Nationale, au rythme des réformes (réformes du collège, du lycée, école de la « confiance », ...), aux nouvelles charges de travail imposées aux personnels (seconde heure supplémentaire hebdomadaire non refusable, nouvelles missions des professeurs principaux, ...) et aux injonctions contradictoires particulièrement présentes pendant la période de confinement.

SUD éducation rappelle à tou·te·s, que l'employeur, en vertu de l'article L4121-1, doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à :

- demander leur visite médicale de prévention,
- à remplir le fichier RSST dès la première alerte : sensation de surcharge de travail, de mal-être, fatigue,
- à prévenir les représentant·es des personnels au CHSCT et les organisations syndicales,

SUD Éducation Champagne-Ardenne

15 Boulevard de la Paix
51100 Reims

06.49.71.35.55

sudeduc.champ.ard@gmail.org

www.sudeducation-ca.org



- à discuter de leur situation de travail entre eux et à faire ressortir les problèmes d'organisations et de structures.

SUD éducation exige de l'administration :

- l'ouverture et la poursuite d'enquête du CHSCT pour chaque situation,
- la mise en place de réelles mesures de prévention : recrutement de médecin de prévention (1 pour 2500 agents), visite médicale obligatoire pour tous les agents, ...
- réduction du temps de travail et suppression des heures supplémentaires non refusables,
- la redéfinition des missions de professeurs principaux,
- augmentation des salaires pour tou·te·s.